

Mitteilungen / Communications

Forschungsbeiträge der Schweizerischen Stiftung für Kardiologie

Die Schweizerische Stiftung für Kardiologie gewährt finanzielle Unterstützung für Forschungsprojekte auf dem Gebiet der Herz- und Gefässkrankheiten. Gesuche um Forschungsbeiträge sind bis 30. April 1991 (Poststempel) in 5 Exemplaren an die nachstehende Adresse zu richten, wo auch die Gesuchsformulare bezogen werden können:

Schweizerische Stiftung für Kardiologie, Postfach 176, 3000 Bern 15.

Contributions pour la recherche de la Fondation suisse de cardiologie

La Fondation suisse de cardiologie assure un soutien financier à des projets de recherche dans le domaine des maladies cardiovasculaires. Les demandes de subsides doivent être adressées, en cinq exemplaires, jusqu'au 30 avril 1991 (date du cachet postal) à l'adresse ci-dessous, où l'ont peut aussi se procurer les formulaires nécessaires.

Fondation suisse de cardiologie, Case postale 176, 3000 Bern 15.

Schweizerische Stiftung für Alkoholforschung

Die Stiftung fördert die wissenschaftliche Forschung auf dem gesamten Gebiet der Alkoholfragen. Prioritär werden kleinere Projekte finanziert, die neben wissenschaftlichem Wert auch praktische Bedeutung für die Volksgesundheit haben. Die Förderung der Evaluationsforschung ist der Stiftung künftig ein besonderes Anliegen. Sie gewährt:

1. Beiträge an Forscher zur Durchführung wissenschaftlicher Untersuchungen.

Folgende Unterlagen sind einzureichen:

- Curriculum vitae (inkl. Publikationsliste, Sonderdrucke der wichtigsten Arbeiten)
- Forschungsprogramm
- Budget

Bei der Abfassung des Gesuches wird empfohlen, den Weisungen des Nationalfonds zu folgen.

2. Beiträge an wissenschaftliche Tagungen, insbesondere Koordinationstagungen.

Folgende Unterlagen sind erforderlich:

- Zielsetzung der Tagung
- Detailliertes Programm
- Budget

3. Beiträge an Hochschulabsolventen zur Förderung des wissenschaftlichen Nachwuchses.

Verlangt werden folgende Unterlagen:

- Curriculum vitae des Stipendiaten (inkl. Kopien der Diplome und Studienausweise sowie eine Publikationsliste)
- Schriftliche Empfehlungen von zwei Paten, die verschiedenen Disziplinen bzw. Institutionen angehören sollten
- Beschrieb des geplanten Ausbildungsprogrammes
- Bestätigung der Leitung der Institution, bei welcher der Stipendiat tätig sein wird.

4. Beiträge an Publikationen

Folgende Unterlagen sind einzureichen:

- Druckfertiges Manuskript
- Curriculum vitae des/der Autors/Autoren
- Budget des Verlegers.

Alle Unterlagen sind in dreifacher Ausführung einzureichen an den Präsidenten der Schweizerischen Stiftung für Alkoholforschung, Prof. Dr. med. Olivier Jeanneret, Leiter des Institutes für Sozial und Präventivmedizin der Universität Genf, Quai Charles-Page 27, 1211 Genf 4, wo auch zusätzliche Auskünfte, schriftlich oder telefonisch (022/22 91 94), über Ziele und Aufgaben der Stiftung eingeholt werden können.

Stichtag: 1. April 1991.

Fondation suisse de recherche sur l'alcool

La Fondation encourage la recherche scientifique dans tous les domaines où se posent des questions relatives à l'alcool. De petits projets qui, en plus de leur valeur scientifique, ont une portée pratique pour la santé publique, seront financés prioritairement. La Fondation désire en outre encourager désormais la recherche portant sur l'évaluation. Elle octroie:

1. Des subsides à des chercheurs pour la réalisation d'enquêtes scientifiques.

Les documents suivants sont requis:

- Curriculum vitae (liste des publications, tirés-à-part des principaux travaux)
- Programme de recherche
- Budget

Pour la présentation de la demande, il est recommandé de se conformer aux indications du Fonds national.

2. Des subsides pour des séminaires scientifiques, en particulier de coordination.

Les documents suivants sont requis:

- Objectifs du séminaire
- Programme détaillé
- Budget

3. Des subsides à des diplômés des universités pour leur formation post-graduée ou continue.

Les documents suivants sont requis:

- Curriculum vitae des postulants (copies du diplôme et certificats d'études ainsi que la liste des publications)
- Recommandations écrites de deux parrains qui doivent appartenir à des disciplines ou institutions différentes
- Description du programme de formation prévu
- Confirmation par la direction de l'institution où le postulant à l'intention de travailler

4. Des subsides pour des publications.

Les documents suivants sont requis:

- Manuscrits prêts à l'impression
- Curriculum vitae du/des auteur(s)
- Budget de l'éditeur

Tous les documents doivent être adressés, en trois exemplaires, au président de la Fondation suisse de recherche sur l'alcool, le Professeur Olivier Jeanneret, Directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université, 27, Quai Charles-Page, 1211 Genève 4.

Des informations complémentaires peuvent y être obtenues sur les buts et les tâches de la Fondation, par écrit ou par téléphone (022/22 91 94).

Délai de soumission: 1er avril 1991.

Canton du Tessin: Brochure tous-ménages sur les droits des patients et sur la promotion du «deuxième avis» médical

Au début du mois de novembre, le «Dipartimento delle opere sociali» du Canton du Tessin a envoyé à tous les ménages (150 000) du Canton une brochure de 48 pages, abondamment illustrée, dans le but d'informer la population sur les droits des patients. Cette initiative représente une suite de l'adoption (avril 1989) par le Grand Conseil tessinois de la nouvelle Loi sanitaire cantonale; elle a été réalisée en collaboration avec la société médicale du Canton (Ordine dei Medici del Cantone Ticino) et a été soutenue par l'Association des consommatrices et par celle des patients de la Suisse italienne.

Chaque année, on lit dans l'introduction de la brochure que deux Tessinois sur trois consultent une fois au moins un médecin, 1 sur 7 et hospitalisé et 1 sur 14 est, objet d'une intervention chirurgicale. Ces chiffres mettent en évidence un lien étroit entre citoyens et systèmes de soins. D'où la nécessité d'informer sur les dispositions légales existantes afin de permettre à chacun, selon son désir et sa volonté, de faire valoir ses droits et notamment:

- le droit à l'information

- le droit d'accéder au dossier médical
- l'obligation pour l'opérateur sanitaire d'obtenir le consentement éclairé du patient avant toute prestation sanitaire.

La brochure aborde aussi d'autres sujets de toute actualité tels que l'expérimentation et la recherche clinique sur les humains, le consentement des mineurs (établi à 16 ans), le don et la transplantation d'organes, le secret professionnel et la procédure pour dénoncer la violation des droits des patients.

La partie la plus originale de cette brochure tous-ménages est sans doute celle qui concerne la promotion par une autorité sanitaire, avec l'accord de la société médicale, *du deuxième avis médical* («second opinion») auprès de la population. Cette pratique est notamment proposée pour une dizaine de procédures chirurgicales communes et non urgentes. On lit sur la brochure que la promotion de cette pratique ne représente pas un acte de méfiance envers les opérateurs de la santé mais qu'elle vise uniquement à acquisition par le patient d'un supplément d'information afin qu'il puisse mieux donner un consentement éclairé. Il y est en outre mis en évidence que la promotion de cette pratique trouve son fondement dans le fait que la science médicale n'est pas une science exacte, ce qui donne lieu à «l'incertitude» diagnostique et/ou thérapeutique, voire professionnelle.

Les procédures chirurgicales pour lesquelles la brochure conseille l'acquisition d'un deuxième avis médical sont l'*amygdalectomie*, l'*hystérectomie* et la *prostatectomie* (s'il n'y a pas d'indication cancéreuse), la *cholicistectomie*, l'*excision d'hémorroïdes*, le *curtage*, la *méniscectomie*, la *catarracte*, l'*asportation des varices* et l'*hernie discale* (s'il n'y a pas paralysie des extrémités inférieures et/ou à la vésicule ou à l'intestin).

La brochure donne aussi des exemples de questions qui peuvent être posées au médecin auquel on demande un deuxième avis (aussi bien qu'à celui qui a donné la première indication) et explique que le patient doit choisir si dire ou non au deuxième médecin qu'un confrère avait déjà donné un avis au sujet de l'indication opératoire. Voici quelques exemples de questions qu'on suggère de poser au médecin:

- l'opération est-elle indispensable?
- existe-t-il un traitement alternatif nonchirurgical?
- quelles conséquences si l'opération n'était pas effectuée?
- est-ce qu'il y a une opération moins invasive ou dangereuse?
- quels risques comporte cette procédure chirurgicale? etc.

La diffusion de la brochure tous-ménages est soutenue par la diffusion d'un spot «publicitaire» à la Télévision de la Suisse italienne et dans les cinémas tessinois, ainsi que par des affiches dans les centres urbains.

Pour informations supplémentaires et copie de la brochure: SEZIONE SANITARIA, Dipartimento Opere Sociali, CH-6500 Bellinzona, tél 092 / 24 30 48.

8th German-American Epidemiology Summer School, June 16 – June 22, 1991, Bochum

Course outline:

1. *Introduction to Principles and Methods of Epidemiology*
Julie E. Buring, Charles H. Hennekens, Harvard University
2. *Occupational and Environmental Epidemiology*
Kenneth Mundt, Harris Pastides, University of Massachusetts, Amherst
3. *Cardiovascular Disease Epidemiology*
Nemat Borhani, University of California, Davis Ulrich Keil, Ruhr-Universität Bochum
4. *Pharmacoepidemiology*
Rudolf Bruppacher, Ciba Geigy, Basel
5. *Rheumatic Disease Epidemiology*
Hans Heiner Raspe, Medizinische Universität zu Lübeck, Angelika Zink, GSD, Berlin
6. *Basic Biostatistics for Epidemiologists*
Hans Joachim Trampisch, Ruhr-Universität Bochum

Fees: The cost of enrolment is DM 600.–

Accommodation: DM 100.– per person and per day, inclusive full board

Program directors: Prof. Dr. med. U. Keil, PhD, Bochum, Prof. Dr. rer. nat. H.J. Trampisch, Bochum

Administrative staff: Walter Dieckmann, Carmen Ewe, Abt. für Sozialmedizin und Epidemiologie, Ruhr-Universität Bochum, Postfach 102 148, D-4630 Bochum 1, Telephone: (0234) 700-4868/4869/5162, Telefax: (0234) 700-7922.

Deadline for application is May 17, 1991.

A comprehensive program will appear in the beginning of 1991.

La Fondation suisse pour la promotion de la santé se présente

La Fondation, créé en novembre 1989 à l'initiative notamment de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS), a édité une brochure présentant son fonctionnement et ses objectifs. Cette brochure est publiée dans les trois langues nationales. Elle est destinée à toutes les organisations et institutions développant ou souhaitant lancer des actions et des programmes dans le domaine de la promotion de la santé. Elle précise la procédure à suivre pour présenter une demande de soutien financier à la Fondation pour des projets répondant aux critères définis par cette dernière.

Pour tout renseignement: Fondation suisse pour la promotion de la santé, Mme Maud Krafft, Secrétaire générale, Rue du Bugnon 21A – 1005 Lausanne, Tél. 021/313 24 00 – Fax 021/313 24 23.